



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### **1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 464-24** **modification de règlement de zonage #385 afin d'intégrer certaines dispositions** **relatives aux prescriptions du groupe habitation I de la grille de spécification** **liée à la zone 801 Ar**

---

A la séance ordinaire du 4 mars 2024, le Conseil municipal a fait l'avis de motion et adopté, le 1<sup>er</sup> projet de règlement # 464-24 modification de règlement de zonage #385 afin d'intégrer certaines dispositions relatives aux prescriptions du groupe habitation I de la grille de spécification liée à la zone 801 Ar

---

Le règlement # 464-24 qui en découlera, a pour objet :

De modifier le règlement de zonage numéro 385 en ajoutant l'usage du Groupe habitation I dans la grille de spécification pour la zone 801 Ar conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC afin de conférer l'usage habitation aux cinq chalets sis au niveau des lots # **5749635, 5570502 et 5570555** du cadastre du Québec.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le :

**Date :** Mercredi, 3 avril 2024  
**Heure :** 17 heures 30  
**Lieu :** Salle J. Édouard Baril, 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Lors de cette assemblée publique, le Maire ou tout autre membre du conseil désigné, la Directrice générale et Greffière-trésorière et le Technicien à l'aménagement et urbanisme au besoin, expliqueront le projet de règlement # 464-24 ainsi que les conséquences de son adoption. Le Conseil et le fonctionnaire désigné chargé des questions d'urbanisme, entendront les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 05 MARS 2024 (2024-03-05)

*Guylaine St-Louis*

---

Guylaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

### **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

#### **1ER PROJET DE RÈGLEMENT # 464-24**

**MODIFICATION DE RÈGLEMENT DE ZONAGE #385 AFIN D'INTEGRER CERTAINES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESCRIPTIONS DU GROUPE HABITATION I DE LA  
GRILLE DE SPECIFICATION LIEE A LA ZONE 801 AR**

**5749635, 5570502 et 5570555 du cadastre du Québec 215, rue Lessard**

---

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 05 mars 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

*Guylaine St-Louis*

Guylaine Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière